

LIREC

LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES ET CRISES

Éditorial

Les retours positifs des premiers lecteurs de la LIREC nous ont encouragés à poursuivre l'expérience. Nous vous proposerons désormais cette lettre le 15 de chaque mois. Vous y trouverez une analyse des événements nationaux et internationaux permettant une meilleure compréhension des politiques mais également une veille notamment sur les normes réglementaires. Nous formons le souhait que la comparaison des systèmes nationaux, la présentation et l'analyse des innovations technologiques et le témoignage de partage d'expérience que nous présenterons régulièrement contribueront à nourrir la vision globale et pluridisciplinaire de la gestion des risques et des crises que porte l'INHES.

Cette lettre d'information sera disponible après inscription
à l'adresse : lirec-inhes@interieur.gouv.fr

Actualité nationale

Menaces environnementales pour la santé publique

L'étendue et le caractère évolutif de la menace environnementale pour la santé publique en font une problématique complexe, difficilement connue voire maîtrisée par les pouvoirs publics. L'Institut de veille sanitaire (InVS) a lancé dès 2000 une étude "monumentale" sur le « recensement et l'identification des menaces environnementales pour la santé publique ». Les résultats de cette étude conduite par un comité scientifique de pilotage, ont été publiés le 5 mars 2009. Ils répertorient cent six menaces environnementales réparties selon le degré de leur prise en compte par les pouvoirs publics dans les dispositifs sanitaires. En matière de gestion de risque, l'identification et la hiérarchisation des menaces permet à l'État de les anticiper en les insérant dans un dispositif de veille. Cela permet par ailleurs d'éviter, lors de l'émergence d'un

événement sous estimé, une crise sanitaire suite à une réaction retardée comme ce fut cas lors de la survenance de la canicule. Néanmoins dans un contexte de risques environnementaux émergents, la hiérarchisation de la menace soulève de nombreux désaccords quant aux critères de classification. La caractérisation de la menace est fonction des multiples interactions scientifiques mais aussi sociales qui influent sur leurs impacts sanitaires. Pour déterminer les facteurs adéquats de hiérarchisation, une étude ultérieure sera menée par l'InVS qui prendra également en compte les dispositifs sanitaires et les études conduites à l'international. En attendant ces futures conclusions, l'accent sera mis sur les menaces recensées qui ne font état d'aucune surveillance.

Pour en savoir plus :
<http://www.invs.sante.fr/>

Événement du mois

Le séisme d'une magnitude comprise entre 5,8 et 6,3 sur l'échelle de Richter qui a secoué l'Italie le 6 avril dernier, a fait près de 300 morts et 1 200 blessés. Le bilan extrêmement lourd s'explique d'un part par la proximité de l'épicentre situé à seulement 5 km de la surface et par sa survenue en pleine nuit surprenant la plupart des habitants dans leur sommeil. Il est encore trop tôt pour établir un retour d'expérience sur cet événement, néanmoins, l'ampleur de la catastrophe a généré de multiples polémiques. En effet, malgré la

connaissance de cet aléa et la régularité des séismes dans le pays, les carences de la gestion du risque sismique par les pouvoirs publics sont pointées du doigt par les observateurs. La prévention tout d'abord est perçue comme négligée suite aux premières constatations judiciaires qui révèlent une mauvaise application des normes parasismiques. Il faudra également sur ce point faire la part de ce qui relève de la réglementation et ce qui pourrait être la conséquence de manœuvres frauduleuses liées au crime organisé. La polémique autour de la prévisibilité de l'alerte

est aussi sujette à débat. Au regard de la vision de l'événement par les médias et des premiers témoignages de la population, la gestion des secours est apparue parfois désordonnée en raison de l'absence de planification. Mais de telles impressions doivent être nuancées en fonction de l'analyse du retour d'expérience. En tout état de cause, cette crise témoigne de la nécessité de prendre à la fois en compte un aléa dans sa globalité ainsi que le retour à la normale à l'issue de la catastrophe. En effet la « post-crise » semble beaucoup plus incertaine puisque selon la

Protection civile italienne une maison sur trois serait inhabitable. De nombreuses habitations vont être totalement détruites laissant selon les premières estimations plus de 50 000 sans abri et près de 30 000 personnes sans emploi. La gestion de ce défi sera sans nul doute le principal indicateur de la capacité de l'ensemble des pouvoirs publics nationaux et territoriaux à apporter une réponse rapide aux attentes de la population des zones sinistrées.

Pour en savoir plus :
<http://www.protezionecivile.it/>

N° 1 – AVRIL 2009

Sommaire

Actualité nationale

- Menaces environnementales pour la santé publique

Événement du mois

- Italie, séisme à l'Aquila

Europe

- Prévention des catastrophes et changement climatique

Innovation

- Un SIG dédié aux catastrophes

Systèmes comparés

- Les systèmes d'évaluation de la menace terroriste

Interview de Médéric PETIT

- 2^e Rencontres nationales Risque et Secteur Public

Agenda

Le Centre de formation à la gestion de crise

ZOOM DU MOIS

Organisation du centre opérationnel en Allemagne

Inondations, tempêtes et vagues de chaleur sont, selon l'ONU, les aléas climatiques les plus menaçants pour l'Union européenne. D'après le *Center for research on the epidemiology of disaster* (CRED) les sécheresses s'étendent sur le territoire européen et la fréquence ainsi que l'intensité des inondations et des tempêtes devraient s'accroître avec le réchauffement climatique. Comme en témoignent les conséquences des événements transnationaux, de nombreuses disparités existent dans l'efficacité des politiques de prévention des pays européens. Quant à l'ampleur des pertes économiques, elles se monteraient à 15 milliards d'euros.

Il semblerait qu'à l'heure actuelle l'UE n'a pas encore correctement évalué l'impact de ce changement environnemental sur les catastrophes futures. C'est pourquoi la Commission européenne a publié le 1^{er} avril un livre blanc pour l'adaptation face au changement climatique. L'Union souhaite mettre en œuvre d'ici à 2013, une stratégie communautaire d'action qui soit intégrée et coordonnée pour limiter les effets du réchauffement.

Elle s'appuie sur l'élaboration de plans nationaux et concerne divers domaines (environnement, santé, agriculture, biodiversité...) impactés par le changement climatique. C'est dans le cadre de la sortie de ce livre blanc que la Commission européenne a proposé au Parlement européen le 23 février dernier une nouvelle stratégie pour la prévention des catastrophes d'origine naturelle ou humaine non intentionnelle.

L'objectif de cette communication est d'établir une doctrine de prévention communautaire en s'inspirant des pratiques actuelles. La Commission souligne notamment la nécessité d'un état des lieux « ex ante », car une comparabilité des données relatives à la typologie des catastrophes demeure difficile. L'adoption de critères de définition et d'une cartographie similaire des risques sont indispensables. Au moins quatre grandes catégories d'actions sont proposées pour améliorer la prévention dans l'ensemble des États membres :

- une consolidation de la formation et de la sensibilisation des populations ;
- un recours accru aux outils d'alerte ;

- une diffusion des démarches de retour d'expérience propre aux actions de prévention ;
- une coordination de la recherche européenne sur la prévention.

En raison du caractère transfrontalier des catastrophes, la clé de voûte de cette nouvelle politique coordonnée et multilatérale réside dans la création d'un réseau de prévention constitué par les représentants des services nationaux de l'aménagement du territoire, de la cartographie des risques, de la protection de l'environnement et des acteurs du secours. L'UE souhaite par cette mesure que la prévention devienne une politique transdisciplinaire et globalisée qui ne se limite pas aux États membres. Une autre communication a été proposée en vue de soutenir financièrement les actions de prévention prises dans les pays en développement. Ce programme s'inscrit également dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 de l'ONU, qui vise à rendre les nations plus résilientes face aux catastrophes.

Pour en savoir plus :

Communication de la commission : une approche communautaire de la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine http://ec.europa.eu/environment/civil/pdfdocs/com_2009_82fr.pdf

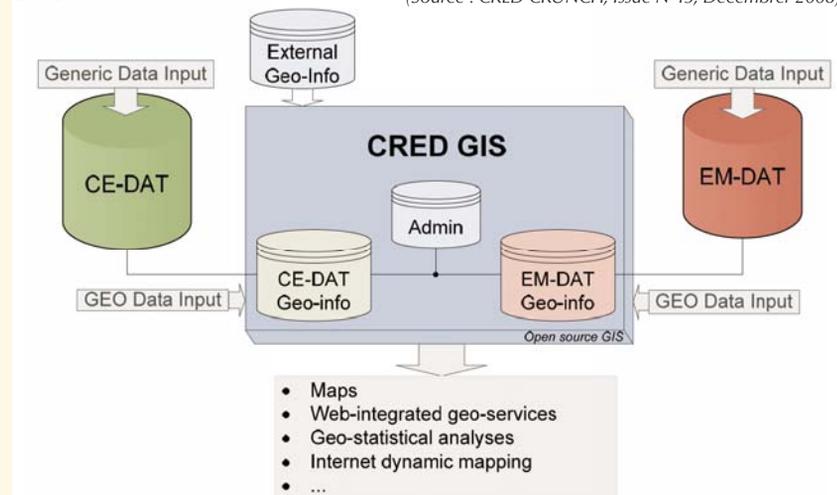
Bientôt un Système d'information géographique dédié aux catastrophes

Le *Center for research on the epidemiology of disaster* (CRED) de l'université de Louvain gère deux intéressantes bases de données internationales sur les catastrophes. La *Complex emergency database* (CE-DAT) détaille les composantes des catastrophes humanitaires (taux de mortalité, taux de malnutrition ou encore indicateurs sanitaires). L'*Emergency database* (EM-DAT) est la base de données internationale sur les catastrophes naturelles et technologiques. Elle permet d'analyser l'impact et la fréquence de ces événements dans chaque État.

Ces deux bases de données constituent des outils incontournables pour les intervenants de l'urgence. Le CRED élabore actuellement un interface qui va intégrer ces deux ressources à des données satellites.

Représentation schématique de la structure du Système d'information géographique du CRED

(Source : CRED CRUNCH, Issue N°15, Decembrer 2008)



Ce système d'information géographique (SIG) permet ainsi, une analyse approfondie des liens et causalités en

associant l'impact à plus ou moins long terme des catastrophes sur les populations.

Pour en savoir plus :

<http://www.cred.be/> et <http://www.emdat.be/>

Les systemes d'évaluation de la menace terroriste

Pour optimiser la prise en compte de la menace terroriste, certains États ont choisi de hiérarchiser à travers une échelle de niveau. Ce mode de classification de la menace est inspiré des systemes DEFCON américain ou BIKINI britannique, créés durant la Guerre Froide, qui graduent le degré de menace. Le premier niveau correspond à un temps de paix, le dernier à celui de guerre imminente sur le territoire national.

En matière de lutte antiterroriste, le premier systeme de ce genre apparaît en France en 1978 sous le nom de Vigipirate. Avec la recrudescence du terrorisme des années 2000, des systemes similaires ont été créés par la suite aux États-Unis et au Royaume Uni. Un tel dispositif repose sur l'évaluation de la menace ; le niveau d'alerte sera tributaire de l'analyse faite par les services de renseignements, en fonction notamment de la situation nationale et internationale. La crédibilité, la spécificité ou encore l'imminence de la menace vont influencer sur la prise en compte de l'information, ainsi que sur la probabilité et la gravité potentielle de l'attaque.

L'objectif de ce type de dispositif ne se limite pas à un échelonnement de la menace. Il optimise le déploiement d'un environnement dissuasif mis en place pour réduire les vulnérabilités du territoire grâce à des actions rapides, adéquates et proportionnées, associées au niveau d'estimation de la menace. La graduation simplifiée de la menace permet de coordonner la stratégie opérationnelle et la stratégie d'emploi des moyens aux abords des sites sensibles. Par ailleurs, le caractère public de certaines informations permet de légitimer l'action des autorités en maintenant les populations informées.

À la différence de Vigipirate qui est un plan d'organisation des moyens gouvernementaux, le *Homeland Security Advisory System* créé par les États-Unis en 2002 et le *UK Threats Levels* créée en 2006, annoncent des indicateurs de niveau d'alerte auxquels s'associent des recommandations sur les mesures de protection. Les autorités et les instances sont

incitées en fonction du niveau, à garantir la protection de leur personnel et diminuer leurs vulnérabilités par des actions qu'ils auront eux-mêmes déterminées. Les États-Unis ont par ailleurs retranscrit le systeme sous la forme d'un guide à destination de la population (<http://www.dhs.gov/xlibrary/assets/CitizenGuidanceHSAS2.pdf>).



La hiérarchisation de la menace est prise en compte différemment selon les gouvernements. Pour les trois États pré-cités, le niveau le plus élevé est enclenché dans un contexte de menace d'attentat imminente voire dans la crainte de surattentat. Néanmoins l'absence de menace entraînerait en France la fin de l'application du plan Vigipirate puisque le niveau jaune est déclenché dès lors qu'une menace est considérée comme réelle. *A contrario*, les systemes anglo-saxons répertorient un niveau « bas » utilisé dans un contexte où la menace est quasi inexistante.

Suite à la publicité de la menace, le choix des niveaux d'alerte n'est pas négligeable car il a un impact important sur la population. Le changement de niveau a de ce fait des répercussions sur le plan économique et psychologique ainsi que sur le degré de protection physique des organisations. Pour atténuer ces effets, la décision de rendre public le niveau d'alerte du *Homeland Security Advisory System* est soumise au procureur général et peut s'appliquer de manière territorialement localisée.

L'effet contreproductif que peut occasionner un niveau élevé, tel qu'il est en vigueur actuellement dans les trois pays, est également à prendre en compte. Une étude a été menée en 2003 par les États-Unis sur les risques liés à la communication autour du systeme. Les conclusions de ce rapport démontrent que, pour certains citoyens, il constitue un moyen détourné pour légitimer un dispositif sécuritaire excessif. Un manque de confiance peut ainsi nuire à l'efficacité de l'alerte auprès des populations, mises à contribution dans la prévention des menaces.

Dans un contexte où la menace est estimée durable, la France a mis en place une posture permanente de sécurité ce qui conduit nécessairement à s'interroger sur la pertinence de quatre à cinq niveaux d'alerte. Un tel systeme apparaît également difficile à gérer politiquement car les décideurs éprouveront toujours un gêne à diminuer le niveau d'alerte quelque soit le contexte.

Pour en savoir plus :

http://www.dhs.gov/xinfo/share/programs/Copy_of_press_release_0046.shtm
<http://www.cabinetoffice.gov.uk/media/136033/threatlevels.pdf>

L'organisation du Centre opérationnel en Allemagne : l'exemple de la salle de crise de la ville de Munich

Les risques et les menaces ont changé de nature et d'ampleur depuis les années quatre-vingt-dix (attaques informatiques, terrorisme, crises sanitaires ou écologiques...). À l'avenir c'est dans une perspective de cohérence européenne que devront être pensés nos dispositifs de gestion de crise. C'est dans le cadre de cette réflexion que la Brigade de sapeurs pompiers de Paris (BSPP), observe les organisations de commandement mises en place par nos voisins européens comme le centre interservices de gestion de crise mis en place par la ville de Munich.

En Allemagne, la protection des populations relève notamment des services de police générale, des douanes, des sapeurs-pompiers, des associations de bénévoles et de secouristes, de l'urgence médicale et du soutien technique. Il s'agit d'une des missions régaliennes dont la compétence est partagée entre l'État fédéral, le Bund, et les régions. Les instances gouvernementales régionales, les Länder, disposent de prérogatives supplémentaires en matière de protection des populations, l'État fédéral ne disposant que de peu de moyens propres. L'organisation des moyens et les techniques opérationnelles sont de ce fait régies par des normes régionales qui sont, par ailleurs, différentes d'une région à l'autre rendant parfois la gestion de crise complexe. La gestion d'une crise est définie par un texte législatif propre aux sapeurs-pompiers, le Fw DV-100. Ce règlement prévoit quatre échelons de conduite au niveau tactique. L'échelon A est une organisation simple dont le commandement est assurée par le chef d'agrès. L'échelon B nécessite la présence d'une antenne de commandement qui peut être assurée par un chef de colonne. L'échelon C concerne une opération dont la conduite est assurée à partir d'un poste de commandement avancé. L'échelon D nécessite l'activation d'un centre opérationnel. La responsabilité de la gestion d'un incident majeur ou d'une crise avec l'activation de centres opérationnels (échelon D) relève de l'Oberbürgermeister (maire d'une grande ville) ou du Landrat (sous-préfet). C'est le niveau politique et interservices

de la gestion de crise. Ce responsable s'appuie d'une part, sur un état-major administratif et, d'autre part, sur un état-major opérationnel.

Les missions de la composante organisationnelle et administrative portent essentiellement sur le respect des règles de droit, sur les problématiques liées aux financements divers notamment dans le cadre de réquisition, sur les relations avec les élus et les instances fédérales. La composante administrative émet également des avis sur les procédures d'évacuation et de relogement, sur l'impact sanitaire de la crise, etc. Les missions de l'état-major opérationnel portent sur la conduite tactique et opérationnelle de la crise. Il s'appuie sur les PC tactiques de terrain et est organisé en fonctions « S ». Ces responsables de domaines sont assistés d'experts et d'officiers de liaison autour d'un chef d'état-major. Nous retrouvons une organisation directement inspirée de la structure des états-majors opérationnels militaires où les cellules sont baptisées par un bigramme lettre-chiffre (S1 : gestion des personnels ; S2 : renseignements/informations ; S3 : conduite des opérations/actions...).

L'état-major opérationnel de la ville de Munich se compose d'une vingtaine de personnes :

- d'un chef de centre opérationnel ou chef d'état-major. Il est en relation permanente avec l'« Oberbürgermeister » ou le « Landrat » et le chef de l'état-major administratif. Tous les ordres sont écrits et visés par le chef du centre opérationnel ;
- d'une fonction « personnel » (S1), en charge du service intérieur et des renforts en personnel ; cette cellule permet au centre opérationnel de durée en organisant les relèves de personnel.
- d'une fonction « site » (S2) en charge du suivi de l'évolution des opérations sur les sites, des relations avec les PC avancés et des documentations opérationnelles et techniques. Elle prépare les points de situation en effectuant une synthèse de l'information opérationnelle et en définissant les besoins en renseignements nécessaires à la définition de la manœuvre future ;

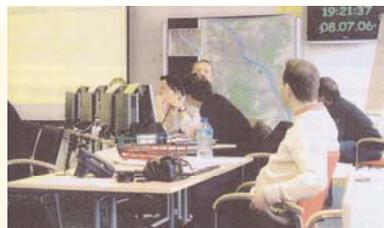
Cartographie



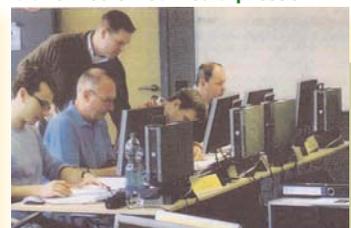
Chaîne « Santé »



Chaîne « Emploi »



Soutien « logistique, personnel, transmission et média presse »





2^{èmes} Rencontres Nationales Risque & Secteur Public

13 & 14 mai 2009 - Paris - Palais des Congrès

Interview

Médéric PETIT, PDG de Media Contact Services et commissaire général des Rencontres Risque & Secteur Public

Quels sont l'origine et le positionnement de ces Rencontres ?

Ces Rencontres sont nées d'un besoin exprimé par les directeurs généraux des services des collectivités territoriales de développer une « culture publique de gouvernance du risque » et d'optimiser les outils, process et compétences dédiés à la prévention et à la gestion des risques, à l'instar des pratiques de *risk management* dans le secteur privé.

Initiées par Media Contact Services et Primo France, sous l'impulsion de Gérard Combe et du syndicat national des directeurs généraux de collectivités territoriales, ces rencontres sont organisées en étroite coopération avec les instances publiques concernées. Elles sont parrainées au plus haut niveau par le ministère de l'Intérieur et le MEEDDAT.

Quel est le profil des partenaires et des auditeurs de ces rencontres ?

Avec 600 participants, la 1^{ère} édition des Rencontres a permis de jeter les bases d'un rendez-vous annuel à fort contenu, 100 % cœur de cible autour des acteurs publics et privés qui ont la charge de prévenir et de gérer les risques qui engagent, à un moment ou à un autre, la responsabilité publique. Temps national unique de débat, d'échanges d'expertises et de formation professionnelle, ces Rencontres rassemblent élus et décideurs des administrations centrales déconcentrées et territoriales, des associations spécialisées, des établissements publics et de leurs partenaires privés, qu'ils soient générateurs de risques et/ou porteurs de solutions et de services en terme de prévention et de gestion.

Après le succès de la 1^{ère} édition, quelles perspectives pour les Rencontres 2009 ?

Le sujet étant plus que jamais d'actualité, à l'instar des risques financiers par exemple, la 2^{ème} édition est caractérisée par une très forte mobilisation des administrations centrales et des décideurs politiques qui souhaitent précisément mettre en avant l'organisation et les périmètres de responsabilités des acteurs concernés.

À une mobilisation au plus haut niveau de l'État, madame le Ministre Michèle Alliot-Marie ouvrira la manifestation, répondra celle des élus et des responsables publics territoriaux, leurs représentants associatifs à l'AMF, à l'AMGVF, au CNFPT, au SNDG, notamment, ayant décidé d'intervenir en conférence.

À l'échelon territorial, quels sont les enjeux de la gestion des risques ?

Dans un contexte d'élargissement continu de leurs compétences, les décideurs des collectivités territoriales doivent faire face à un risque global et multiforme. Les enjeux de la gestion des risques sont doubles : optimiser la prévention d'une part et d'autre part, bien connaître et s'intégrer dans la chaîne des acteurs intervenant dans la gestion de crise, sous l'autorité des services du ministère de l'Intérieur. Cette question est fondamentale. Elle ne peut être traitée en quelques lignes et c'est précisément l'objet de ces Rencontres.

L'objectif de cette 2^{ème} édition est de favoriser l'émergence du *Risk management* en secteur public, comment ?

En contribuant à faire émerger une culture publique du risque au niveau local et en développant des compétences spécifiques dans les collectivités territoriales.

Certaines collectivités, en raison de leur taille, disposent d'une fonction transverse de *risk manager*, à l'image des pratiques développées dans le secteur privé et dans les ministères, comme au MEEDDAT.

Le rôle du *risk manager* est d'assister le maire, le DGS, l' élu, dans la coordination de la prévention des risques auxquels est confrontée la collectivité territoriale, au travers de toutes les directions des services (urbanisme, affaires sociales et santé, services techniques, juridiques, financiers RH ...). Le *risk manager* va alors avoir une vision stratégique, une aptitude à planifier et à accompagner la décision de l' élu.

Dans les collectivités de taille plus réduite, les compétences de gestion des risques sont portées et développées plus directement par l' élu et son DGS.

Qu'est-ce qui fait de ces Rencontres un rendez-vous différent ?

Ces Rencontres reprennent les mêmes caractéristiques que les opérations développées par Media Contact Services :

- ciblage très précis des participants, tant au niveau des intervenants que des auditeurs : il s'agit toujours de mettre en relation des populations « professionnelles homogènes » ;
- élaboration des contenus en collaboration avec les intéressés au sein d'un comité éditorial regroupant nos partenaires ;
- promotion en phase avec ce ciblage à travers tous les supports print et web spécialisés des partenaires de l'opération ;
- construction d'un programme alternant les conférences, les formations et les moments de convivialité propices aux échanges « privés ».

Ce modèle qui a fait ses preuves depuis plusieurs années, favorise les échanges entre les personnes et multiplie les opportunités de contacts utiles et de partages d'expérience, contribuant ainsi à l'émergence de bonnes pratiques.

Les deuxièmes Rencontres, ce sont :

- 6 conférences plénières et thématiques représentant 12 heures d'intervention ;
- le soutien très actif du ministère de l'Intérieur et du MEEDDAT ;
- la forte participation des associations d'élus et responsables publics comme par exemple Jacques PELISSARD pour l'AMF, Michel DESTOT pour l'AMGVF et Michel MERCIER pour le SENAT ;
- 50 intervenants de haut niveau : ministres, élus, hauts fonctionnaires et experts éminents tels que Claude MARTINAND, président de l'Institut de la gestion déléguée (IGD) et Claude COLLIN, Président du conseil scientifique et technique de l'IPGR ;
- des partenaires privés spécialisés issus du conseil, de l'organisation, de la finance ou du secteur juridique... ;
- 5 modules de formation et sensibilisation délivrés à près de 300 personnes, en collaboration avec le CNFPT, l'INHES, l'IERSE, l'IGD, les cabinets de conseil, Arseo, Stasi & Associés, Marsh, Arcet Notation, Protiviti

Mercredi 29 avril, Cachan, ESTP

LA CRISE, UNE CATASTROPHE ?

Pour plus d'informations : <http://www.imdr.eu/>

Du 13 au 14 mai 2009, Paris, Palais des Congrès

DEUXIÈMES RENCONTRES NATIONALES RISQUE & SECTEUR PUBLIC

Pour plus d'informations : <http://www.risquepublic.com>

Du 12 au 15 mai 2009, Canada, Victoria

16th WORLD CONGRESS ON DISASTER AND EMERGENCY MEDICINE

Pour plus d'informations : <http://www.wcdem2009.org/>

Du 3 au 4 juin 2009, Lyon, ENS

**COLLOQUE " RISQUE INONDATION :
QUELS DÉFIS POUR LA RECHERCHE EN APPUI À L'ACTION PUBLIQUE ? "**

Inscription avant le 16 mai

Pour plus d'informations : www.cemagref.fr



LE CENTRE DE FORMATION À LA GESTION DE CRISE DE L'INHES



Depuis 2007, l'Institut dispose d'un centre de formation à la gestion de crise permettant de sensibiliser et de former les différents acteurs à gérer et réagir face à une crise majeure.

Le centre de formation, créé autour d'un plateau technique reconstituant un centre opérationnel, dispose de moyens performants, logiciel de mise en situation, cartographie interactive et des scénarios reconstituant les conditions d'une crise complexe. Ce centre est animé par une équipe pédagogique constituée d'experts de haut niveau qui dispense deux types de formations :

Des formations à destination des administrations publiques

En 2006 le Ministère de l'Intérieur a confié à l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité (INHES) la maîtrise d'œuvre des formations de gestion de crise de type Nucléaire Radiologique, Biologique et Chimique (NRBC) destinées au corps préfectoral et aux corps de direction des forces d'intervention. Ces formations alternent aspects théoriques et mises en situation. Elles permettent aux différents acteurs d'appréhender les problématiques liées à la gestion d'une crise majeure, de renforcer leur coordination, adapter leur communication à la crise et s'enrichir du retour d'expérience. Les sessions ont lieu mensuellement et se déroulent sur deux jours.

Pour plus de renseignements : Louis BARAT – louis.barat@interieur.gouv.fr, 01.55.84.54.31

Des formations à destination des entreprises : Maîtrise la crise

Pour prendre en compte la spécificité des crises touchant les entreprises et répondre à leurs besoins, l'INHES est associé avec un groupe international de communication, Fleishman-Hillard et la Compagnie européenne d'intelligence stratégique (CEIS) pour proposer un catalogue de formations adaptées permettant de mieux connaître les pouvoirs publics et de familiariser les équipes aux principes de gestion et de communication de crise.

Pour plus de renseignements : Carole DAUTUN – carole.dautun@interieur.gouv.fr, 01.55.84.53.71

INHES – Département Sécurité économique et Gestion de crise

Chef du département : Gérard Pardini – Rédacteur : Nacéra Amraoui

Les informations contenues dans ce document sont issues de sources ouvertes et ne sauraient être interprétées comme une position officielle ou officieuse de ces rédacteurs ou des services de l'État.

Faites nous parvenir régulièrement sur lirec-inhes@interieur.gouv.fr

toute information concernant un événement, une manifestation ; nous la diffuserons

Site internet de l'INHES : www.inhes.interieur.gouv.fr/